

DÉLIBÉRATION N° 06-32 DU 30 NOVEMBRE 2006

RELATIVE AUX LOCAUX DE ROUEN

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- VU le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatifs aux Agences Financières de Bassin, modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,
- VU la délibération du Conseil d'administration n° 03-04 du 5 mars 2003.

DELIBERE :

ARTICLE PREMIER

Le Conseil d'Administration fixe à 6 503 000 euros TTC l'engagement financier pour l'opération de construction du nouveau bâtiment de l'Agence sur le site de Rouen.

ARTICLE SECOND

Il autorise la vente de l'immeuble actuel, situé 4 rue du Grand Feu à Rouen, dont le montant est estimé par les services fiscaux à 700 000 €.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,



G. FRADIN

Le Président du
Conseil d'Administration,



B. LANDRIEU